

honorable à quand on considère que M. Cauchon a été invité spécialement à se rendre à cette assemblée, et qu'il n'y avait aucune cause pour en agir de la sorte à son égard. Toutefois nous nous réjouissons de voir que, même la paroisse de Châteaue Richer, n'a pas voulu écouter les quelques mécomptes parisiens du Québec, et qu'elle leur a ainsi montré combien peu elle apprécie leurs efforts! C'est une nouvelle preuve de bon sens de notre peuple, qui comprend trop bien ses vrais intérêts pour se mettre à la remorque d'hommes qui sont toujours mécontents et qui n'ont d'autre but que de se caser, et parlent même de déplacer ceux qui servent leur pays cent fois mieux qu'eux. Le comté de Montmorency, comme tous les autres comtés à l'expérience du passé pour lui apprendre à se méfier des utopistes et des théoriciens. Il préfère des hommes qui ont pour eux, depuis l'Union, 8 ans de travaux fructueux et qui encore s'occupent activement et avec succès de l'avenir de leur pays, à ces autres hommes qui ne parlent que comme les livres, qui sont incapables de quelque chose de pratique, et qui jamais dans leur vie n'ont procuré à leur pays une seule mesure d'une vraie utilité. Nous ne pouvons aujourd'hui en dire d'avantage; nous reviendrons plus tard, qu'il nous suffise pour aujourd'hui de féliciter encore une fois le comté de Montmorency sur sa conduite à l'égard des agitateurs.

Cela émit écrit lorsque nous avons reçu le Journal de Québec qui contient un récit de l'événement du Châteaue Richer, signé par sept personnes respectables présentes à l'assemblée. Ce rapport ne diffère que peu de celui du Spectator; nous le donnerons mardi.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Une assemblée des propriétaires et rédacteurs de journaux de cette ville s'est tenue, samedi 29 juillet à l'Hôtel Adelphi. La presse y était représentée par des Messieurs appartenant aux établissements du Canada, de la Minerve, du Baptist Register, de l'Aurore, des Mélanges Religieux, du Pilot, de la Gazette du Courrier et de l'Herald. M. David Kinnear du Herald fut appelé au fauteuil et M. Penny du même journal fut prié d'agir comme Secrétaire. M. Robert Abraham, de la Gazette de Montréal; secondé par M. John Gibson, de la maison Lovell et Gibson, proposa et il fut résolu; que le verdict récemment rendu dans la cause de McCallivray vs. McDonald, a soumis le propriétaire du papier-nouvelle Le Transcript, à une perte pécuniaire très sérieuse, qu'il ne paraît pas, dans l'opinion de cette assemblée s'être attirée par aucun manque de stricte diligence de sa part.

M. Turner, du Morning Courier; secondé par M. Potts, du Herald, proposa ensuite et il fut résolu. Que considérant M. McDonald, victime d'un malheur, et entièrement exempt de toute imputation morale; et que le même malheur aurait pu arriver à tout autre propriétaire de papier-nouvelle, nous pensons qu'il est du devoir des membres de la presse d'exprimer leur opinion à cet effet, en le dédommant de la perte dont il vient d'être victime.

M. Rollo Campbell du Montréal Register; secondé par M. T. L. Doutney de l'Aurore, proposa à son tour et il fut résolu; que cette assemblée commence immédiatement une souscription, pour la raison indiquée dans la précédente résolution, et qu'un comité soit nommé pour s'entendre avec les propriétaires des divers journaux et établissements d'imprimerie des principales villes du Canada-Uni pour atteindre cet objet; le désir de l'Assemblée étant que, la manifestation de l'opinion publique en cette circonstance ne soit pas restreinte aux seuls membres de la profession résidents à Montréal.

Il fut ensuite résolu sur la proposition de M. William Hincks, du Pilot, secondé par M. H. L. Langevin des Mélanges Religieux: que c'est l'opinion unanime de cette assemblée que la loi qui existe actuellement en Canada contre le libelle, est injuste dans ses principes, et que dans son opération elle est injurieuse à la liberté de la presse et aux droits de discussion publique; que le comité qui va être nommé, soit requis de se mettre en rapport avec tel membre ou membres, de la législature Provinciale, qu'il trouverait disposés à l'aider dans ses efforts à obtenir à cette loi, des amendements en rapport avec l'esprit du siècle et les intérêts de la société.

M. Abraham, de la Gazette; secondé par M. Penny du Herald, proposa alors et il fut résolu; que cette assemblée, tout en croyant que les membres de la presse d'un bout à l'autre de la Province, doivent secourir M. McDonald dans sa perte, recevra avec plaisir et sollicite par la présente résolution, et à cet effet les souscriptions de toutes personnes désireuses d'exprimer leur regret sur les conséquences du verdict.

M. Ludger Duvornay, de la Minerve, secondé par M. John Lovell, proposa enfin et il fut résolu; que M. M. E. G. Penny, H. L. Langevin, J. B. Turner, Rollo Campbell forment le Comité Correspondant.

M. Campbell ayant été nommé Trésorier, des remerciements furent votés au Président, et l'Assemblée se dispersa.

Nous attirons l'attention spéciale aux chiffres suivants que fournit au journal de Québec un de ses correspondants C'est de quoi faire réfléchir bien des gens:

(Du Journal de Québec.)

Monsieur le Rédacteur, Voici une solution du problème que vous avez proposé il y a quelque temps, dans votre feuille: je l'ai obtenue après m'en être rapporté aux documents officiels touchant les émigrés arrivés en Canada depuis 1829. La population du Haut-Canada en 1829, était de 198,440, et 1842 elle était de 506,055. Celle du B. C. en 1831, était de 511,917 âmes et en 1844 elle était de 690,782: on demande quelle sera la population de chaque province pour l'année 1848. Suivant les rapports officiels, le nombre d'émigrés arrivés à Québec depuis 1829 jusqu'en 1842 inclusivement, est de 350,246. D'après les mêmes rapports, les émigrés se sont dispersés dans une proportion très-rapprochée de la suivante: les 3-10, (105,072) se sont dirigés vers les Etats-Unis, les 7-8 du reste (245,174), vers le Haut-Canada, enfin le dernier 1-7 (30,647) s'est fixé dans le Bas-Canada. Solution pour le Haut-Canada.—La différence des populations de 1829 et 1842 est de 307,615. De ce dernier chiffre il faut retrancher 245,174; ce qui laisse un accroissement de 62,441, produit par les nombres 198,440 et 245,174 pendant 13 ans. Maintenant, le nombre d'émigrés arrivés au port de Québec depuis 1842 jusqu'en 1847 est de 195,547. J'estime

l'émigration de 1848 à 50,000, ce qui donnera pour 6 années le joli chiffre de 945,547. Si l'on observe encore, quant à la dispersion, la même proportion que ci-dessus, il en sera passé 73,662 aux Etats-Unis, 150,402 dans le H. C., et 21,885 seront restés dans le Bas-Canada. Il ne s'agit plus maintenant que de trouver pour cette période-ci, le chiffre correspondant à 93,086 dans l'autre période. Pour y parvenir, je fais la proportion suivante: (198,440 plus 245,174) multiplié par 13: (506,055 plus 150,402) multiplié par 6: = 93,086: x 68294. On a donc pour la population du Haut-Canada en 1848. . . 506,055 plus 150,402 plus 68,294=724,751.

Solution pour le Bas-Canada.—D'après les mêmes documents, et suivant la proportion énoncée plus haut, depuis 1844 jusqu'en 1848 inclusivement, 17,823 émigrés se seront fixés dans le Bas-Canada. La différence des populations de 1831 et 1844 étant de 178,865, si je retranche de ce dernier chiffre celui de 30,647, le reste 148,218 représentera l'accroissement de population qui s'est opérée dans le Bas-Canada pendant la période de 13 années. Je fais donc la proportion suivante: (511,917 plus 306,47) multiplié par 13: (690,782 plus 178,23) multiplié par 4: = 148,218: x=58429. On a donc pour la population du Bas-Canada en 1848. . 690,782 plus 178,23 plus 58,429=767,441. Ainsi, d'après ce calcul, la population du Haut-Canada ne dépassera pas encore cette année celle du Bas-Canada. Abstraction faite des émigrés pour une même période, les chiffres nous font voir que la population du Bas-Canada s'accroît dans une proportion beaucoup plus élevée que celle du Haut-Canada ce qui prouve que le Haut-Canada ne devra sa supériorité sur le Bas-Canada qu'aux flots de l'émigration. D'un autre côté, si l'on considère les avantages de tout genre dont a joui la province supérieure depuis l'union, avantages qui, en facilitant un grand nombre d'établissements, ont attiré beaucoup de Bas-Canadiens et d'Américains surtout, on devra nécessairement conclure que le chiffre de population pour le Haut-Canada dépassera de beaucoup celui de 724,751, tandis que celle du Bas-Canada pour des raisons contraires n'atteindra pas celui de 767,634.

T. F.

Hier soir, à six heures, au marché Bonsecours, une assemblée des citoyens de Montréal, pour aviser aux moyens de se protéger contre les incendiaires. Après quelques paroles très appropriées de la part de S. H. le maire et de l'échevin Guy, il fut résolu d'établir une patrouille volontaire, composée des citoyens de cette ville, qui seraient assermentés comme connétables spéciaux. Les échevins et les conseillers de ville forment un comité, qui fera des assemblées de quartiers et tout ce qui sera nécessaire pour mettre à effet la résolution précédente.

Nous ne pouvons qu'approuver la démarche du maire, qui a convoqué cette assemblée. Le besoin se faisait vivement d'adopter des mesures contre les incendiaires. Leurs dégâts devenaient par trop désastreux. Nous espérons que ce moyen sera assez puissant pour atteindre l'objet que l'on a en vue.

Nous nous dispensons pour aujourd'hui de parler du sacre de Mgr. Guignes, évêque de Bytown, vu qu'un de nos correspondants, témoin oculaire, doit nous envoyer un récit détaillé de cette belle cérémonie.

Nous avons reçu le Journal d'Agriculture anglais pour le mois d'août, et en remercions M. le rédacteur.—Le Journal français d'Agriculture est aussi sorti; il est tout expédié.

Nous avons reçu la correspondance d'un assistant trop tard pour pouvoir l'insérer dans la feuille de ce jour. Nous la publierons mardi.

Le Journal de Québec d'hier soir publie des statistiques fort remarquables qui font voir quelle est la population du Bas-Canada pour 1848. Ces statistiques sont trop intéressantes pour que nous ne les donnions pas dans notre prochaine feuille.

FAITS DIVERS

DÉPART.—Nous voyons par les journaux de Québec que le 93^e régiment vient de s'embarquer pour l'Angleterre. Avant son départ, il lui a été présenté une adresse de la part du corps des magistrats.

SAUMON.—Le Morning News de St. Jean du 17 juillet dit: "Le saumon a abondé, cette saison. Nos pêcheurs en font un commerce étendu avec Boston. Tous les steamers qui laissent ce port, emportent une grande quantité de saumons frais, en caisses dans la glace, pour les marchés de Boston et de New-York. La valeur des exportations de cette saison, sera de £15,000."

UNE NOUVELLE ÉGLISE.—Nous voyons par les journaux de Baltimore, qu'on a posé, il y a quelques semaines, la pierre angulaire d'une nouvelle église catholique à Pikesville, comté de Baltimore. Un grand concours de personnes de la ville et du voisinage, assistait à cette imposante cérémonie.

OBSÈQUES DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS A NEW-YORK.—Le 21 juillet, Mgr. Hughes, a célébré pontificalement, à la cathédrale St. Patrick, une messe solennelle de Requiem, pour le repos de l'âme de Mgr. Alfre. Dans d'autres églises de la ville, on a aussi célébré des messes solennelles dans la même intention.

NOUVEAU JOURNAL.—Le séminaire de Québec vient de faire l'acquisition d'une presse et d'un certain matériel d'imprimerie, qui doivent servir aux élèves du Petit Séminaire. Cette presse est spécialement destinée à l'impression d'un petit journal "l'Abécille," dont la rédaction est confiée aux élèves, et dont le premier numéro a paru le 27 juillet. Cette petite feuille promet beaucoup pour l'avenir, et nous souhaitons à ses rédacteurs toute la persévérance et tout le succès que méritent leurs efforts et ceux de leurs respectables supérieurs.

ALLUMETTES SOUFFRÉES.—Le bureau du Herald a été bien près de devenir la proie des flammes, mardi après midi. Le feu fut mis dans un appartement du grenier; par un enfant qui jouait avec des allumettes souffrées qu'il jeta parmi du papier. Heureusement le feu fut découvert à temps et fut éteint avant d'avoir fait aucun dommage.

—L'Hon. J. H. Price, commissaire des Terres de la Couronne, est arrivé à Chatham, mardi soir, et en est reparti le jour suivant, pour se rendre à la résidence de l'Hon. Col. Talbot. Canadian Freeman.

LORD ELGIN.—S. E. Lord Elgin est de retour du district de Québec, depuis mercredi matin.

AUTRE VACANCE SUR LE BANC.—Nous avons appris, en cette ville, mardi dernier la mort subite de J. H. Jones, M. le juge Jones qui a succombé, à Toronto, dimanche le 30 juillet à une attaque d'apoplexie.

BAISSE.—O nous informe que l'administration va donner les terres du Saguemey à un chéling l'acre. M. D. B. Pineau en avait fixé le prix à trois schellings l'acre.

J. de Québec

—La nouvelle cathédrale catholique en construction à Toronto, sera bientôt achevée. La couverture est finie et il n'y a plus que l'ouvrage de l'intérieur qui reste à faire.

M. FERRES.—Nous voyons que le Herald de cette ville refuse de publier à l'avenir les lettres de M. Ferres, alléguant qu'elles sont trop injurieuses à S. E. Nous applaudissons à cette détermination. Car nous sommes d'avis qu'un gouverneur, qui ne se fait pas partisan politique, ne doit nullement être responsable des actes de ses ministres.

INCENDIE.—Mercredi dans la nuit, le feu s'est déclaré sur la rue Visitation, et a consumé une grande maison en bois; on ne sait comment le feu a pris.

COUR CRIMINELLE.—La Cour du Banc de la Reine ayant juridiction criminelle, a été ouverte mardi par le Juge en Chef Rolland, assisté de MM. les juges Day et Smith. La charge a été donnée au Grand Jury par son Honneur le Juge en Chef. Le régime de la prison annonce une diminution de crimes. Il y aura bien moins de procès que les années dernières. Il y a cependant trois causes pour meurtre, une pour parjure et deux ou trois autres de nature grave. M. le solliciteur général conduit les accusations.

SÉNAT DES ETATS-UNIS.—Plusieurs messages du président ont été reçus, dont un, exprimant le refus de fournir copie des instructions données aux Commissaires chargés de négocier la paix avec le Mexique; un autre refusant de donner le montant de la force militaire requise pour le Nouveau Territoire. Le président recommande qu'il soit formé une armée de 16,000 hommes, y compris les officiers.

SULLIVAN.—L'Argus de Kingston dit que l'hon. R. B. Sullivan va être nommé juge, en place du juge Jones.

RÉPERTOIRE NATIONAL.—Nous recevons à l'instant les 80 et 90 livraisons du Répertoire National. Nous n'avons pas encore eu le temps de les examiner en entier; ce que nous en avons vu, suffit pour nous faire croire qu'elles ne le cèdent en rien à leurs devancières.

M. MORIN.—L'hon. M. Morin est descendu à Québec d'où il doit se rendre dans son comté avec M. O'Reilly, pour parler en faveur de la colonisation des Townships.

YUCATAN.—Les dernières nouvelles de ce pays, nous apprennent que les excès aux quels se livraient les sauvages, ont été réprimés entièrement, et que les blancs s'en retournent maintenant à leurs anciens demeures.

COLONISATION.—On nous informe que M. Arcand, l'agent des terres de la couronne, a établi son Bureau dans le Township de Ham, sur le chemin de Gosford près du lac Nicolet. On sera prêt à y recevoir toutes les soumissions pour terres etc, au 1er septembre. M. Arcand parle avec enthousiasme des terres magnifiques qui environnent le lac Aylmer au township de Gashley. On ouvre un chemin de Danville jusqu'au chemin Gosford; ce qui mettra les nombreux établissements à quelques lieues seulement de la station du chemin de fer à Shipion. Plusieurs personnes ont été visiter le lac Aylmer, et parlent avec admiration de la beauté du pays, et des qualités du sol.—Que l'on se dépêche donc à Québec et dans les campagnes. J. de Québec.

HARDIESSE.—M. Elliot a parfaitement réussi à traverser pour la première fois, avec des chevaux et voitures, le pont suspendu de Niagara. La scène était vraiment curieuse et intéressante à voir.

BIBLIOTHÈQUE.—L'université de Harvard renferme 82,000 volumes; c'est une des plus considérables bibliothèques de l'Union.

NAISSANCE.

A Grantham Hall, près de Drummondville, le 29 de juillet la dame de Robert Nugent Watts, écri. M. P. P., a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

A Québec le 31 juillet, James-George Baird, écuyer, avocat, âgé de 37 ans. Au Côteau du Lac le 30 id., après une longue et douloureuse maladie, Joachim Watier, écri. âgé de 63 ans. Ce citoyen respectable jouissait à juste titre de l'estime de tous ceux qui eurent l'avantage de le connaître. A West Hawsburp, (Ottawa) le 30 id., John Wm. Grant, écri. fils aîné de l'hon. Alex. Grant, de l'Original, âgé de 31 ans.

COLONISATION.

LA Compagnie des terres de l'Amérique Britannique annonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement fait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes ses terres dans ce district au choix de respectables et industrieux canadiens-français et autres, à des termes qui devront attirer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur patrie natale. Le but bienveillant de l'Association est de procurer au colon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est choisie à faciliter cet objet en cédant ses terres à des choix de applicants à des termes plus favorables qu'elle ne les a jamais eu devant elle. Et, tandis que l'Association et sa Grandeur l'évêque de Montréal s'occupent de la bâtisse de chapelles et enverront des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix modéré, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans assujettir le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries. Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de faire son début en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière à l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y fixer. Quoique l'Association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florissants établissements canadiens dans Stukeley et Ely aient été oubliés; les colons peuvent aussi y diriger

leur attention, avec la certitude de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienfaisante de la Société patronne, il sera subvenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès rejouit et encourage maintenant les autres.

Dans le Township de Stukeley, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d., par acre anglais, en tels lots que l'on désirera depuis cinquante acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, magasins, manufactures de potasse ainsi que des auberges. Les terres sont couvertes de superbes surcreries, de mérisiers, hêtres, etc, et réalisent des produits abondants.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukeley, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres y possède trois mille acres de terre aussi fertile et bonne que celles de Stukeley, et les offre en vente aux mêmes prix.

Dans Orford, joignant aussi Stukeley à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la route de Montréal à Sherbrooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bâti deux moulins à scies, et un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de plus une manufacture de potasse, une auberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille acres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement y encourager l'établissement de bons cultivateurs canadiens. Les meilleures terres en bois franc sont en conséquence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égales en qualité à celles de Stukeley et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de l'Association, qu'aussitôt que ses fonds le lui permettront, elle fera bâtir une chapelle et une maison d'école après que 80 familles s'y seront établies, et leur procurera un missionnaire. Les acheteurs n'ont qu'à payer l'intérêt du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre versements égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou redevance n'est jamais ensuite payable par le colon.

Il n'est exigé aucun argent comptant. Pour le présent, la Compagnie prend des produits négociables en paiement, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payée en travail sur les chemins. Le colon n'est pas obligé de faire moudre ses grains aux moulins de la Compagnie, qui ne gêne les colons en aucune manière. Il peut de cette manière, en s'établissant sur une terre de la Compagnie dans les Townships de l'Est, jouir de tous les avantages de son endroit natal, de sa langue, de sa religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paralysent ailleurs son industrie et son esprit d'entreprise.

La distance de St. Césaire à Stukeley est de douze lieues, par un bon chemin où passent tous les jours les mailles de Montréal, de Sherbrooke et de Stanstead. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà. On peut faire application pour des terres à l'agent sur les lieux, M. GEORGE BONNALLIE, qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. Ou, si on le préfère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Ecuyer, à Sherbrooke, le Commissaire de la Compagnie.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique a aussi à vendre beaucoup de terre dans tous les autres Townships, dont elle disposera à des conditions également faciles. On voudra bien référer aux autres avisements qui les concernent, ou s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N. B.—Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, certains avantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les bois; et la même indulgence sera accordée par les sous-ignés à tous tels acheteurs futurs qui, au moment de leur demande pour des terres, prouveront d'une manière satisfaisante leur aptitude et disposition à être des colons industrieux, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A. T. GALT, Commissaire.

Bureau de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Sherbrooke, Township de l'Est, 10 juil.—27—u

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons; un lieu connu sous le nom de traverse à Merville.

- Les péages qui seront demandés, sont: 1^o Pour chaque charrette ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant. 2^o Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers. 3^o Pour chaque cheval ou autre bête de trait, additionnée aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers. 4^o Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et demi. 5^o Pour chaque personne à pied: Un denier. 6^o Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à cornes Un denier et demi. 7^o Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, porc, autre animal de même taille: Un demi denier courant. J. F. LA ROCQUE. A. E. ARCHAMBAULT. P. U. ARCHAMBAULT. NARCISSE GALARNEAU. CYRILLE CHAPUT. JOSEPH PELLETIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT. AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er Juin 1848.

DEMANDE.

ON demande immédiatement à St. CONSTANT un Instituteur pour tenir une ECOLE MODELE, muni de certificats de moralité et de capacité; et un autre pour une ECOLE COMMUNE. Une place comme Chantre est aussi offerte aux dits Instituteurs. S'adresser au Curé du lieu, —qf St. Constant, 7 juillet 1848.